

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 43 (1955)

**Heft:** 823

  

**Artikel:** Berne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-268404>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VAUD

Suffrage féminin de Lausanne

De nombreuses femmes ont assisté, le 26 novembre, à Lausanne, à la séance mensuelle du Suffrage féminin, consacrée à l'assurance-maternité...

Les Lausannoises ont applaudi aux initiatives hardies de leurs sœurs. Mlle Kammacher a clairement résumé ensuite la disposition essentielle de l'assurance-maternité...

Union des femmes de Montreux

La soirée du jeudi 2 décembre dernier, consacrée à des questions spécialement féminines, avait encouragé nombre de jeunes dames et jeunes filles à se joindre à l'auditoire...

Mme Dr Duplan avait assumé la tâche d'exposer l'avant-projet de loi sur l'assurance-maternité.

(Nous ne revenons par sur ce sujet déjà longuement traité dans Femmes Suisses).

En deuxième partie, Mlle Frida Ochsenbein, professeur au Bon-Secours, à Genève, parla de ses nombreuses expériences auprès de jeunes mères qu'elle prépare à mettre un enfant au monde dans les meilleures conditions physiques et psychiques possibles.

L'auditoire, fort intéressé, ne ménagea pas ses applaudissements à Mmes Duplan et Ochsenbein que nous tenons à remercier encore.

G. R.-M.

Nos suffragistes à l'œuvre

Scrutins des 4 et 5 décembre 1954

(suite de la page 1)

Quelques-uns appartiennent à cette catégorie d'opposants qui déclarèrent en termes émus que les femmes étaient des êtres beaucoup trop précieux pour s'adonner à la politique...

Voici un exemple des informations fausses insérées dans la presse : 43 000 Bâloises ne

demandent pas que les hommes votent «oui». Comment les adversaires trouvent-ils ces 43 000 Bâloises ? En ajoutant aux 12 300 «non» de la consultation, les 31 200 abstentionnistes.

En revanche, l'argument antialcoolique n'a pas été employé comme dans les campagnes précédentes. On a seulement dit que dans les cafés, l'atmosphère était antisuffragiste...

Quelques réflexions sur les décisions d'hommes du 5 décembre 1954

Les décisions des hommes de Zurich et de Bâle, le 5 décembre, sur les droits de la femme, ont, comme de coutume, de nouveau été négatives.

En présence de ces résultats proprement écoeurants, la Suisse se voit devant la nécessité de trouver d'autres chemins pour arriver au but, sans, désormais, se soumettre aux insultes et humiliations accompagnant toujours ces décisions d'hommes sur les droits des femmes.

tat constitutionnel démocratique avec l'exclusion de la moitié des adultes suisses des droits politiques et, par conséquent, avec leur statut de sujets sans droits comme au moyen-âge.

Cette dictature des hommes sur les femmes, d'une moitié du peuple sur l'autre, a duré trop longtemps, elle n'est pas à l'honneur de notre pays.

GENÈVE

Assemblée de décembre

L'Association pour le suffrage féminin, afin de répondre à un vœu formulé à l'assemblée de novembre, avait convoqué, le 17 décembre, une nouvelle assemblée afin de discuter les divers résultats des derniers scrutins à Genève et en Suisse.

On se souvient que le comité avait été chargé d'organiser, pour les élections genevoises des 7 et 28 novembre, des manifestations devant les locaux de vote. Une interdiction de police avait empêché d'expédier un tract dans les boîtes aux lettres...

Le 28 novembre, outre le dépôt d'une liste pour une Vraie démocratie, dont le candidat a recueilli plus de 4000 voix et dont nous avons déjà parlé, des manifestantes se sont proménées devant dix locaux de vote, parées d'une écharpe aux couleurs rouge et jaune...

femmes dans les bureaux de vote, il y aura au moins quelque chose à regarder. Un autre a mis peu de zèle à exécuter l'ordre qui lui commandait d'éloigner la dame à l'écharpe.

On a donné aussi divers conseils aux suffragistes : « Créez un parti radical féminin, on vous soutiendra » — « Assistez aux réunions des divers partis politiques, ce serait très bien vu » — « Ayez une délégation suffragiste composée par roulement, toujours présente au Grand Conseil ».

Les membres de l'Association ont discuté ensuite de l'opportunité d'entreprendre une nouvelle action en faveur du suffrage. Il y a des avis favorables : on pense qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

D'autres encore souhaitent la création, à l'exemple de Bâle, d'un parti masculin féministe, dont l'action a eu de très heureux résultats.

Comme l'ordre du jour le prévoyait, il n'est pris, sur tous ces sujets, aucune décision pour le moment.

BERNE

A Bienne, le 28 novembre 1954, à l'occasion de la Fête des jeunes citoyens et citoyennes qui atteignaient leurs vingt ans, Mlle Madeleine Ory a prononcé une allocution pleine de cœur et de foi dans la vie, cherchant à concilier les divergences qui séparent généralement les anciennes générations et la nouvelle.

Nous allons maintenant partir de l'avant, ayant toutes les possibilités et les avantages de la vie. Nous voilà citoyens et citoyennes (et je charge ces termes de tout leur sens) c'est-à-dire que nous avons acquis des devoirs envers la patrie et des droits politiques, un peu restreints pour la femme, il est vrai.

EXTRAIT VITAMINEUX BEVITA

Pour assaisonner et tartiner. Le meilleur au goût.

Demandez la

LITERIE ET LE BLANC

du spécialiste : (sur demande facilités de paiement) A. GRAS & CIE S.A. COUTANCE 5 Tél. 32 64 64

TOUX et MAUX DE GORGE

POTION FINCK

(formule du Dr. Bichhoff) En vente à la PHARMACIE FINCK & CIE 26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 32 71 15

LE ROSEY

ROLLE (Hiver à Gstaad) Institut international de jeunes gens (9 à 18 ans)



Fabrique de zwiebacks

C. CAND

Rue de la Mairie 4 - Genève Spécialité de zwiebacks au malt

Logements de caractère social

8. Repas

Un logement bon marché ne peut avoir une cuisine, une salle à manger et une salle de séjour. Il faut également rejeter la solution une cuisine et une salle à manger caractérisée.

La ménagère et la mère de famille auront leur tâche facilitée par une relation directe entre la cuisine et la salle de séjour.

Selon le nombre de pièces et le mode de vie présumé des locataires, on peut préconiser l'une des solutions ci-dessous :

- a) Cuisine-laboratoire et salle de séjour qui servira de salle à manger, d'habitation et de jeux ;
b) Cuisine avec table à manger et salle de séjour ;
c) Cuisine-laboratoire en relation avec alcôve ou hall avec table à manger et salle de séjour ;
d) Cuisine-séjour vaste peut être aménagée de façon que les appareils de cuisine soient soustraits à la vue directe de l'emplacement « séjour ».

tuellement séparée du séjour par un meuble d'appui, une paroi partielle, un rideau. Cette disposition demande une bonne aération de la partie cuisine et un grand garde-manger indépendant ;

- e) Placard-laboratoire ou kitchenette pour logements de une à deux pièces.

9. Cuisine

La cuisine doit avant tout être pratique, pas trop grande afin d'éviter les pas inutiles.

- a) Cuisine normale : au moins 6 m² ;
b) Placard-cuisine : à étudier comme un meuble ;
c) Cuisine-séjour : comme sous a) plus la surface séjour minimum, soit au moins 22m².

La cuisine normale doit contenir : Une surface de préparation, un évier, un égouttoir, une cuisinière.

Les armoires suivantes : un garde-manger ventilé, une armoire de nettoyage, une armoire à vaisselle.

L'armoire frigorifique serait précieuse mais ne peut faire

partie des installations fixes d'un logement bon marché. Il faut prévoir une prise à la cuisine pour l'éventuel frigo du locataire.

L'évier peut être en grès (prix modeste) ou en acier inoxydable qui sera en général jugé trop coûteux.

L'éclairage doit être prévu sur les appareils. (à suivre)

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5 % Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"